

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ANAXIS INCOME ADVANTAGE

Part S1 – ISIN FR0013196193

ANAXIS ASSET MANAGEMENT

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif. Réaliser une performance nette de frais de gestion supérieure de 3,45% à celle de l'obligation fédérale suisse d'échéance 3 ans. L'indicateur de référence est la performance, sur l'année en cours (année n), de l'obligation à taux fixe émise par l'Etat fédéral suisse ayant l'échéance la plus proche du 31 décembre de l'année $n+2$.

Stratégie. L'OPCVM fait l'objet d'une gestion active et discrétionnaire qui repose avant tout sur une analyse fondamentale approfondie des émissions obligataires privées, ainsi que sur la construction d'une allocation diversifiée tant d'un point de vue géographique que sectoriel. En outre, une politique d'exclusion vise à écarter les secteurs considérés comme ayant un impact négatif sur l'environnement. Sont notamment concernés les activités liées aux énergies fossiles, au nucléaire, aux produits polluants, à l'armement, au tabac et aux OGM.

L'allocation de portefeuille peut évoluer en fonction des conditions de marché et des perspectives économiques et financières : niveau des taux, rémunération du risque de crédit, appréciation de la probabilité de défaut dans les divers segments du crédit, flux de liquidité, politique des banques centrales, conjoncture économique, prix des matières premières, événements politiques, etc.

La gestion ne privilégie pas une zone géographique en particulier et peut investir librement sur les marchés développés. La part du portefeuille investie dans les autres pays (y compris les pays émergents) est limitée à 49%.

La gestion privilégiera les obligations d'entreprises privées. La part d'obligations d'entreprise spéculatives à haut rendement et fort risque de crédit peut atteindre 100% de l'actif net.

Cependant, tout ou partie du portefeuille peut être investi en obligations privées de catégorie « investissement » ou en taux d'Etat. L'allocation dépend de l'évaluation faite par l'équipe de gestion de l'attractivité relative des différents segments du crédit. La part des obligations non notées est limitée à 35% et celle de la dette souveraine à haut rendement à 20% de l'actif.

L'évaluation et la sélection des titres est indépendante des agences de notation.

L'OPCVM peut intervenir sur les marchés à terme pour réaliser des opérations de couverture de change ou moduler sa sensibilité obligataire dans une fourchette de 0 à 7. Après couverture, l'exposition résiduelle en devises est au maximum de 5%.

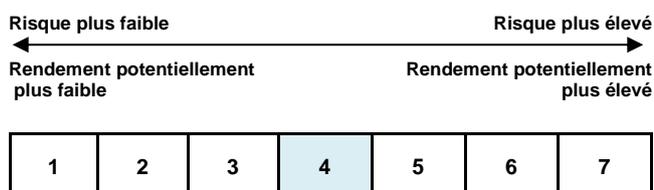
La gestion peut utiliser, dans la limite globale de 20% de l'actif net, des obligations convertibles. L'OPCVM peut détenir jusqu'à 10% de son actif dans des OPCVM monétaires ou obligataires.

Modalités de souscription et de rachat. La valeur liquidative est quotidienne. Les ordres de souscription et de rachat sont reçus et centralisés au plus tard à 12h00 chez BNP Paribas Securities Services et sont exécutés sur la base de la valeur liquidative du lendemain, soit à cours inconnu.

Affectation du résultat. Capitalisation.

Durée recommandée. La durée de placement recommandée est de 3 ans. Cependant, il ne s'agit pas d'un produit à échéance mettant en place une gestion à horizon.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cette part n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risques ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Ce niveau de risque intermédiaire s'explique par l'investissement en obligations privées, et notamment en dette d'entreprise de catégorie spéculative, ainsi que par une exposition au mouvement général des taux d'intérêt.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur

Risque de crédit : Risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance qui peut entraîner une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative et ainsi aboutir à la non réalisation de l'objectif de gestion.

Risque lié aux produits dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut conduire à une augmentation du risque de taux au-delà de celui attaché aux obligations et autres titres de dette détenus en portefeuille.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2%
Frais de sortie	1%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur pourra payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	1,50% TTC *
----------------	-------------

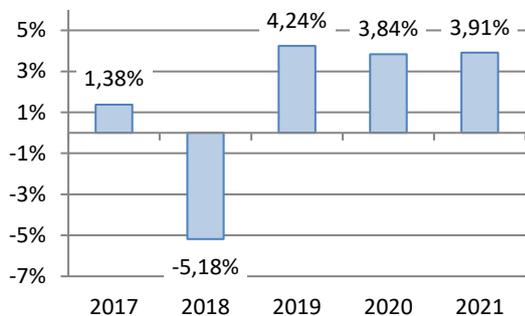
* Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent. Il peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les frais d'intermédiation excepté dans le cadre de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

Pour plus d'information sur les frais, vous pouvez vous référer à la section « Rémunération » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.anaxiscapital.com.

PERFORMANCES PASSES



Les frais courants sont pris en compte dans le calcul des performances mais les commissions d'entrée et de sortie éventuellement prélevées ne le sont pas.

Cet OPCVM a été créé le 3 mai 2021. A la date 03/05/2021, la SICAV ANAXIS INCOME ADVANTAGE a été absorbée par le FCP ANAXIS INCOME ADVANTAGE. Il s'agit d'un simple changement de statut juridique, le FCP du même nom, créé à cette même date, conserve à l'identique les caractéristiques de la SICAV, son code ISIN et ses performances. La devise de référence de l'OPCVM est l'euro. La devise de cette part est le franc suisse.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

INFORMATIONS PRATIQUES

Le dépositaire est BNP Paribas Securities Services. Le dernier prospectus et les derniers documents d'information périodique réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite. La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur son site internet www.anaxiscapital.com. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Mention pour les investisseurs suisses. Le pays d'origine du fonds est la France. En Suisse, le représentant est ACOLIN Fund Services AG, Leutschenbachstrasse 50, CH-8050 Zurich, et l'agent payeur est Banque Cantonale Vaudoise, Place St-François 14, CH-1003 Lausanne. Le prospectus, les feuilles d'information de base resp. les informations clés pour l'investisseur, le règlement, les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant. En Suisse, l'organe de médiation est Terraxis SA, Rue de la Tour de l'Ile 1, CH-1204 Genève.

La responsabilité d'Anaxis Asset Management SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.anaxiscapital.com. Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Anaxis Asset Management SAS est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 mars 2022.